

Explication de vote pour les délibérations 3 et 4 :

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2009, l'examen des délibérations présentées aujourd'hui sous les N°3 et 4 a été reporté à la demande de l'opposition.

En effet, aucune note explicative de synthèse n'avait été fournie à l'appui de ces délibérations comme le prévoit pourtant l'article L-2121 13 du CGCT alors que l'importance de ces opérations revêtent un caractère particulier pour Dourdan et les Dourdannais puisqu'il s'agit d'un **nouveau quartier**.

Lors du dernier Conseil, nous avons demandé que soit organisée, au regard des enjeux, une réunion d'information pour tous les conseillers municipaux afin que leur soit présenté l'ensemble des opérations réalisées ou à venir sur Grouteau - Choiselier ainsi que les opérations inscrites dans le cadre du PAE.

Or la majorité municipale s'est bornée à réunir une deuxième commission Urbanisme sur le sujet en n'apportant aucun document, ni élément supplémentaire permettant d'apprécier le sens, la portée et la validité de ces projets.

En toute logique nous devrions donc voter contre ces deux délibérations sur lesquelles la majorité municipale a décidé de faire de la rétention d'information.

Cependant, étant donné l'importance des enjeux que nous avons découverts en nous procurant individuellement les éléments nécessaires à leur appréciation, nous nous **abstiendrons** conscients de notre responsabilité et de l'intérêt général.

Il va de soi que nos votes d'aujourd'hui ne préjugent en rien de ce que seront nos votes de demain, si votre mépris à l'égard du droit légitime à l'information des élus de l'opposition perdurait.

Nous demandons l'inscription de cette explication de vote au compte-rendu du présent Conseil.

Explication de vote pour la délibération n° 13 :

Monsieur le Maire,

Aujourd'hui vous nous demandez l'autorisation d'engager, avant le vote du budget 2010, des dépenses d'investissements à hauteur du quart des dites dépenses inscrites au budget prévisionnel 2009.

Compte tenu du manque de transparence relatif aux projets que vous comptez mener, cumulé au fait que vous vous êtes fait voter une autorisation de signer les marchés inférieurs à 1 million d'euros pour ne plus être contraint de réunir la Commission d'appel d'offres, nous voterons **contre** cette délibération.

Si cette délibération n'est pas adoptée aujourd'hui, il vous appartiendra de réunir le Conseil Municipal pour accord, autant que de besoin d'ici le vote du budget, pour chaque dépense d'investissement que vous envisagerez.

Nous demandons l'inscription de cette explication de vote au compte-rendu du Conseil Municipal.